

ANALYSE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DE RECETTES DE LA PROVINCE DU MANIEMA DE 2012 A 2014

MUPASA BIN MUPASA¹

**Corresponding Author*

Resume : -

L'exécution des budgets des recettes est une tâche très délicate pour toute organisation. En ce qui concerne la Province du Maniema, les résultats de cette recherche révèlent que malgré ses potentialités énormes en ressources naturelles et la création de la Direction des Recettes dénommée DGRMA (Direction Générale des Recettes du Maniema), celle-ci ne parvient pas à atteindre le niveau de ses prévisions en recettes pour couvrir valablement ses dépenses.

En effet, durant les trois ans retenus pour cette recherche, les taux de réalisations annuelles des recettes par rapport à leurs prévisions respectives ont varié d'une année à l'autre, pour des valeurs largement inférieures à 50%, un signal fort de l'inefficacité des mécanismes mis sur pieds dans l'exécution des budgets des recettes dans cette province. La tendance générale de l'évolution de ces taux durant ces trois ans est à la hausse, en dépit de la contreperformance constaté. Cette hausse est trop faible, estimée à 0,0177 francs congolais par an.

Motscles : -Analyse, Budget, Recette.

Abstract : -

Executing revenue budgets is a very delicated task for any organization. With regard to the Province of Maniema, the results of this research reveal that despite its enormous potential in naturel resources and the creation of the General Direction of Receipts of Maniema, DGRMA in acronym, it does note manage to research the level of this revenue forecasts to properly cover its expenses.

Indeed, during the three years selected for this research, the rate of annual achievement of the revenue compared of their respectives forecasts varied from one year to another, for values well below 50%, a strong signal of the ineffectiveness of revenue budgets in this province.

The general trend of the evolution of these rates during these three years is upwards, despite the poor performance observed. This increase is too low, estimated at 0,0177 congolese francs per year.

Keywords : - Analysis, Budget, Recipe.¹

¹ Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce de Kindu (ISC/Kindu).

I. INTRODUCTION

La politique de gestion des toutes les organisations étatiques, des Entités Administratives repose essentiellement sur l'application de l'instrument de gestion prévisionnelle qui est le budget. Celui-ci apparaît comme le moyen efficace permettant aux dirigeants de projeter leurs objectifs par rapport aux moyens disponibles en se référant aux passées récents.

Pour réglementer ses interventions, l'Etat moderne que Cohen (1995, p.540) qualifie de l'Etat Providence, c'est-à-dire celui qui doit assurer la protection, la sécurité de ses sujets et de leurs biens et réguler les activités économiques. Il doit alors planifier ses actions pour atteindre ses objectifs.

A l'heure actuelle, les finances publiques des provinces et locales sont des corollaires logiques de l'autonomie financière dont sont investies les provinces et les entité territoriales décentralisées en République Démocratique du Congo en vertu des articles 3 et 171 de la Constitution du 18 février 2006. En effet, l'article 3 de la constitution stipule en son alinéa 3 que les provinces et entités territoriales décentralisées « jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines et techniques ».

L'article 171 de la même Constitution, quant à lui, précise que les finances du pouvoir central et celles des provinces sont distinctes. A ce sujet, Vunduawe (2007) note que « pour concrétiser l'idée de la décentralisation politique au niveau des provinces et administrative à l'échelon des entités de base (ville, commune, secteurs, chefferie), le constituant pose alors un certain nombre de principes desquels il y a :

- Principe de la distinction des finances du pouvoir central et celle des provinces ;
- Principe de la rétrocession d'une part des recettes à caractère national à allouer aux provinces. A cet effet, le taux de la rétrocession est constitutionnalisés et fixé à 40%. En outre, la rétrocession s'opère par retenue à la source ;
- Et le principe d'une fiscalité locale devant comprendre notamment l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus locatifs et l'impôt sur les véhicules automoteurs, en vue d'un système de prélèvement constitué des taxes et des droits provinciaux locaux.

Cependant, il importe de relever que malgré l'autonomie de gestion des ressources économiques, humaines, financières et techniques reconnues aux entités territoriales, le Parlement reste néanmoins l'unique autorité budgétaire de l'Etat car le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, à savoir celui du pouvoir central et des provinces, est arrêté chaque année par une loi.

C'est au Parlement, d'ailleurs, qu'il revient « de fixer l'organisation et le fonctionnement de la caisse nationale de péréquation, (...) qui dispose justement d'un budget alimenté par le Trésor Public à concurrence de 10% de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'Etat chaque année ».

Les ressources financières reconnues aux provinces se regroupent, pour chaque entité, en trois grandes catégories que sont :

- Les ressources propres ;
- Les ressources provenant des recettes à caractère national, et
- Les ressources exceptionnelles.

Les ressources propres de la province comprennent les impôts, les taxes, les droits provinciaux et locaux ainsi que les recettes de participation.

L'exécution du budget consiste, d'une part, en la perception des impôts et d'autres types de recettes fixés au budget par des voies et moyens légaux, et d'autre part, en la réalisation des dépenses autorisées par le Parlement après l'approbation du budget général des dépenses. Cette recherche ne s'intéresse qu'à la perception des impôts et d'autres types d'impôts reconnus aux provinces par la loi, précisément ceux perçus en Province du Maniema durant la période retenue pour cette recherche. *

La Province du Maniema étant l'une des jeunes Provinces de la République Démocratique du Congo pays issue du découpage de l'Ex Province du Kivu en 1988. C'est une province qui se recherche encore pour atteindre un niveau souhaité de développement, c'est pourquoi elle doit d'abord produire davantage en vue d'accroître sa puissance économique. Pendant qu'elle traverse d'énormes difficultés liées au délabrement très avancé de toutes ses infrastructures de base. Il s'agit entre autres des routes de desserte agricole, des voies fluviale et ferroviaire et routes d'intérêt national ; cette situation oblige l'Autorité compétente d'user de tous les moyens légaux revenant de sa compétence pour relever ce défi.

Pour ce faire, la Province doit disposer d'importants moyens financiers destinés à équiper, construire, réhabiliter et financer diverses actions de nature à favoriser son développement harmonieux. Comme le soutient Blardone (1978, p.14), le flux d'investissement brut est d'abord destiné au maintien en état de l'appareil de production par l'application de la notion d'amortissement du capital ; en suite l'accroissement sa puissance par l'acquisition des matériels neufs.

En effet, entendu que le développement du Maniema doit s'adapter à l'évolution du monde contemporain, marqué par le rythme toujours croissant et continu de la technologie. Pour s'y adapter, il est impérieux de disposer des moyens financiers suffisants ; raison pour laquelle nous nous sommes proposé d'analyser l'exécution du budget des recettes de la Province du Maniema pour la période allant de 2012 à 2014 soit trois ans.

Cependant, l'appréciation de de l'exécution du budget de recettes en Province du Maniema au cours de cette période de trois ans a suscité en nous la question suivante : Quel est la tendance générale de l'évolution des taux de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions en Province du Maniema pour durant la période allant de 2012 à 2014 ?

Etant donné que l'Exécutif a mis en place une Direction des Recettes dénommée DGRMA (Direction Générale des Recettes du Maniema) pour mobiliser les recettes au niveau locale, cette régie financière qui vient compléter les trois régies financières traditionnelles de l'Etat Congolais, à savoir la DGRAD, la DGDA et la DGI dont 40% des recettes réalisées sont rétrocédées à la Province ; nous avons tenté de répondre de manière anticipée en ces termes : De 2012 à 2014, le taux de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions en Province du Maniema ont évolué à la hausse, mais inférieurs à 50%.

En entreprenant cette recherche, l'objectif poursuivi est de déterminer le sens de l'évolution des taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions dans le souci de donner nos appréciations sur son exécution.

Pour atteindre l'objectif fixé, nous avons recouru aux méthodes comparative et statistique, appuyées par les techniques documentaires et l'entretien libre. Les statistiques des recettes annuelles réalisées et celles de leurs provisions forment la population à travers laquelle nous avons tiré notre échantillon, ne comprenant que les statistiques pour les trois exercices retenus, à savoir : 2013, 2013 et 2014. Tous les calculs ont été exécutés automatiquement grâce au logiciel Microsoft office Excel 2016.

Outre la conclusion et suggestion, cette recherche est divisée en trois points, à savoir : Les généralités sur le budget de l'Etat, les activités économiques au Maniema et les résultats

II. GENERALITES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Ce point est consacré à la définition du concept Budget de l'Etat, ses fonctions, sa structure sommaire et la situation économique de la Province du Maniema.

II.1. DEFINITION

Le terme budget, souligne Didier (1994, p.5) vient d'un mot de l'ancien Français la « *Bougette* » signifiant petit sac.

Pour Duverger cité par Bakandeja wa Mipungu (2004, p.184), le budget est tiré du mot anglais « Budget », désignant un sac de la trésorerie ; ce qui serait la déformation du vieux mot Français « *Bougette* » signifiant aussi petit sac de voyage.

Au moyen âge, le budget signifiait le coffre ou sac permettant au voyageur d'emporter avec lui des marchandises ou effets personnels lorsqu'il se déplaçait. Ainsi, le concept budget a été repris par les anglais à l'époque où ceux-ci expérimentaient la mise en place des institutions représentatives de la démocratie parlementaire pour que celle-ci puisse fonctionner et mettre en œuvre les décisions du parlement. Il est devenu alors un terme de droit public dès son application en Angleterre et la procédure budgétaire est devenue un des fondements des institutions parlementaires (Démocratiques).

Le budget de l'Etat est défini différemment selon les auteurs.

Pour Ramanoelina (1976, p.112), le budget est un projet des recettes et des dépenses d'une organisation. Il est aussi défini comme un document comptable traduisant un plan d'action dans le domaine financier (Bakandeja Wampungu 2004, p.183). Lassegue (2002, p.15) comprend quant à lui le concept budget de l'Etat comme une prévision et une autorisation des dépenses et des recettes que le parlement accorde à l'exécutif, donc un moyen de contrôle démocratique du premier sur le second.

II.2. FONCTIONS DU BUDGET

Le budget constitue un instrument efficace de gestion des différentes ressources de l'agent économique, à cet effet ; il joue les différentes fonctions ci-après :

- Le budget est un instrument de communication, de coordination et de décentralisation ;
- Le budget est un instrument d'évaluation de performances des centres de responsabilités en comparant les réalisations aux prévisions ;
- Le budget est instrument de l'anticipation des besoins financiers.

II.3. STRUCTURES DU BUDGET DE L'ETAT

Le budget de l'Etat comporte généralement :

- a. Le **budget général**, qui regroupe les recettes et dépenses de l'Etat à caractère définitif, c'est-à-dire financées essentiellement par le produit de l'impôt ;
- b. Le **budget annexe**, qui retrace les dépenses d'organismes de l'Etat non dotés de l'autonomie juridique, financées par les recettes spécialement affectées qui ne sont pas généralement de nature fiscale ;
- c. L'existence d'un **budget par ordre**, qui entraîne l'inscription au budget général en recettes et en dépenses du montant total des opérations à effectuer pour le compte des fonds des tiers et les fonds spéciaux. Précisons que ce dernier est supprimé par la loi n°55 du 31 mai 2015, en accompagnement de la loi budgétaire 2005. Il convient donc de signaler que tout budget renferme trois grandes parties, à savoir : les recettes, les dépenses et le solde. Ce dernier peut être nul, positif ou négatif.

II.4. LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DU MANIEMA

L'économie du Maniema repose essentiellement sur les activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

II.4.1. Secteur primaire

Ce secteur regroupe les activités telles que : l'agriculture, la pêche et l'élevage.

II.4.1.1. L'agriculture

C'est l'activité principale de la population permettant de fournir une gamme variée des denrées alimentaires sur le marché, dont les plus importants sont :

- Les céréales : Riz, Maïs, Sorgho, Poids, etc. ;
- Les tubercules : Manioc, Patates douces, Ignames, colocasas, etc. ;
- Les oléagineuses : Palmier Elaïs, arachides, Soja, etc. ;
- Les textiles : le Coton, dont la culture est arrêtée depuis la faillite de La Cotonnière ;
- Les cultures maraichères : Tomates, légumes, oignons, etc. ;
- Autres : bananes, courges, canne à sucre.

Outre ces produits énumérés ci-haut, le Maniema produisait d'autres cultures industrielles telles que l'Hévéa, le café, etc.

Bien avant 1990, le Maniema était le principal fournisseur en denrées alimentaires pour les deux Provinces du Kasaï et celle du Katanga démembrée ; d'où son véritable nom : « **Maniema Grenier de deux Kasaï et du Katanga affamés** ». Ce secteur a financé l'économie de la Province à partir des échanges commerciaux des produits tels que : le Riz, le Maïs, l'Huile de palme et l'Arachide. Et ce trafic a été développé grâce au chemin de fer de la SNCC.

II.4.1.2. La pêche

Malgré son réseau hydrographique riche en cours d'eau, la pêche au Maniema est pratiquée de manière artisanale comme l'agriculture. Elle est pratiquée sur le fleuve Congo et ses affluents ainsi que les divers cours d'eau. Cette production artisanale permet de couvrir le besoin de la population et même des Provinces voisines.

II.4.1.3. L'élevage

Comme la pêche, l'élevage au Maniema est pratiqué de manière artisanale en famille. Il comprend l'élevage des caprins (chèvres), moutons et des ovins, des porcins et des volailles.

Toutefois, il existe trois fermes privées qui pratiquent l'élevage des bovins (bœufs) : il s'agit de la ferme GEMICO de KISAMBA dans le Territoire de Kasongo, MANIEMA UNION à KATAKOKOMBE, à la périphérie de la ville de Kindu, ferme MAPON à KATAKOKOMBE et 117 AHAMBE dans le Territoire de Kibombo, dont les propriétaires sont respectivement : Aron SHABANI, TANGO FORT AMISI, MATATA PONYO MAPON et Pierre MASUDI MENDES.

II.4.2. Le secteur secondaire

Ce secteur qui est moins développé au Maniema s'est rétrogradé surtout à partir de la faillite des grandes industries et planteurs, titulaires de Rizeries, Scieries, Huileries, Plantation, etc. causée par trois événements de triste mémoire, à savoir : de la 2^{ème} République notamment la Zaïrianisation (1973), caractérisée par la mégestion, la Démonétisation du pays (1976-1977) et le pillage (1991-1992).

Actuellement ce secteur ne compte que des petites et moyennes entreprises, et surtout à caractère individuelle et artisanale, telles que Rizerie à machine portable, Scierie à tronçonneuse, Huilerie indigène, Savonnerie locale, Boulangerie KARIBU et Savonnerie NASSA à Kindu.

II.4.3. Le secteur tertiaire

Ce secteur alimente l'économie de la Province par les produits de l'impôt, taxes et divers droits perçus par les services publics. Ce secteur regroupe les activités hétérogènes comme souligne Prévôt (1976, p.13), nous citons principalement le métier d'Avocat, de Médecin, la télécommunication, le Transport, l'Education, l'assurance, le Commerce, la Banque, l'hôtellerie, les restaurants, le petit commerce... Ces activités sont plus concentrées dans les grands foyers économiques. La ville de Kindu étant le carrefour regroupant tous les modes de transport possibles au Maniema, elle est le centre le plus rayonnant de la Province sur tous les plans.

II.4.4. Les potentialités économiques

II.4.4.1. Les activités minières

La Province du Maniema regorge une variété des minerais qui la classe la 5^{ème} au pays après le Katanga démembrée, la Province Orientale démembrée, les deux Kasai démembrés. Son sous-sol contient : la Cassitérite, le Coltan, le Wolframite, l'Or, le Diamant, l'Améthyste, le Plomb, l'Argent, e Niobium, la Topaz, le Saphir bleu, la Tourmaline, le Fer, etc.

Depuis la faillite de la SOMINKI, le Maniema n'a jamais connu l'existence d'une société de ce genre, c'est à peine qu'il existe à Salamabila une société NAMOYA MINING SA, de la filiale BANRO CORPORATION, dont les informations sur la gestion et sa production échappent à l'économie du Maniema. Toutefois, il existe certains comptoirs d'achat des substances minérales implantés çà et là dont la durée est souvent éphémère.

II.4.4.2. Les sources énergétiques

L'hydrographie du Maniema étant très riche, elle offre des possibilités d'aménager et de disposer des centrales hydroélectriques capables d'alimenter toute la Province en électricité, et même les Provinces voisines.

Bref, les activités économiques en Province du Maniema sont à leur phase élémentaire car, elle compte d'importantes réserves sur tous les plans, qui nécessitent encore d'investissement conséquents pour leur exploitation en vue de transformer cette Province naturellement très riche.

III. RESULTATS

III.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES RECETTES DE LA PROVINCE DU MANIEMA DE 2012 A 2014

III.1.1. Présentation des données

Les statistiques relatives aux recettes prévues et réalisées en Province du Maniema au cours de la période allant de 2012 à 2014 sont résumées dans les tableaux n°1 et n°2 ci-dessous.

Tableau n°1 : Prévisions Budgétaires des recettes de la Province du Maniema ou assignations de 2012 à 2014

Rubriques	2012	2013	2014
Budget général	62.385.549.654,4	51.298.417.968,90	1.000.785.109.286,91
Budget annexe	13.410.070.000	17.863.356.956,17	10.429.790.351,00
Subvention de l'Etat	378.987.000,4	367.653.333,00	366.400.351,00
Total	76.174.606.654,8	69.529.428.258,07	111.581.299.988,9

Source : Gouvernorat de Province du Maniema.

Ce tableau (n°1) résume les statistiques relatives aux prévisions des recettes de la Province du Maniema en Francs Congolais pour les trois exercices retenus pour cette recherche. Nous constatons que les recettes prévues ont varié d'une année à l'autre en termes de rubriques et totaux.

Tableau n°2 : Recettes réalisées en Province du Maniema de 2012 à 2014

Rubriques	2012	2013	2014
Budget général	7.431.040.966,50	13.155.131.995,10	14.897.586.932,40
Budget annexe	4.924.035.345,00	5.535.122.339	5.214.890.017,99
Subvention de l'Etat	0,00	108.686.047,00	98.142.750,00
Total	12.355.076.311,50	18.798.940.381,10	20.112.476.950,39

Source : Gouvernorat de Province du MANIEMA.

Ce tableau (n°2) résume les statistiques relatives aux réalisations des recettes en Province du Maniema de 2012 à 2014 en Francs Congolais. Nous constatons aussi que les recettes réalisées ont varié d'une année à l'autre en termes de rubriques et totaux. En plus, la Province n'a bénéficié d'aucune subvention en 2012.

III.2. ANALYSE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DE LA PROVINCE DU MANIEMA : VOLET RECETTES DE 2012 à 2014

Notre analyse porte non seulement sur la détermination des écarts entre les prévisions des recettes et leurs réalisations ; mais aussi et surtout sur les différents taux de réalisations par rapport aux prévisions et la tendance générale de leur évolution durant la période retenue (2012 à 2014).

III.2.1. Exécution du budget des recettes en 2012

L'analyse de l'exécution du budget des recettes (en CDF), exercice 2012 est résumée dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°3 : Synthèse de l'exécution budget des recettes en 2012

Eléments Rubriques	Prévisions	Réalizations	Ecart		Interprétation
			Montant	%	
Budget général	62.385.549.654,4	7.431.040.966,50	- 55.349.332.520,5	- 88,01	Défavorable
Budget annexe	13.410.070.000	4.924.035.345,00	-1.019.340.099 ,54	- 63,33	Défavorable
Subvention de l'Etat	378.987.000	00,00	-378.987.000	- 100	Défavorable
Total	76174606654	12355076312	-63819530343	-83,78	Défavorable

Source : Nos propres calculs à partir des données des tableaux précédents.

Par rapport aux montants prévus par chacune des différentes rubriques, il ressort qu'au cours de l'exercice 2012, la Province du Maniema n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat, le budget annexe a atteint 36,67% de réalisation, suivi du budget général dont le taux de réalisation a atteint 11,99%. Cette situation traduit globalement une contreperformance évaluée à 83,78%. Cela étant, il y a une contreperformance totale dans l'exécution du budget des recettes en 2012 ; le taux global de réalisations par rapport aux prévisions état de 16,22% au cours de cet exercice, largement inférieur à 50%. Autrement dit, un taux de non réalisation des recettes annuelle de l'ordre de 83,78%.

III.2.2. Exécution du budget des recettes en 2013

L'analyse de l'exécution du budget des recettes (en CDF), exercice 2013 est résumée dans le tableau n°4 ci-dessous.

Tableau n°4 : Synthèse de l'exécution budget des recettes en 2013

Eléments Rubriques	Prévisions	Réalizations	Ecart		Interprétation
			Montant	%	
Budget général	51.298.417.969	13.155.131.995	-38.143.285.974	-74,36	Défavorable
Budget annexe	17.863.356.956	5.535.122.339	-12.328.234.617	-69,01	Défavorable
Subvention de l'Etat	367.653.333	108.686.047	-258.967.286	-70,44	Défavorable
Total	69529428258	18.798.940.381	-50.730.487.877	-72,96	Défavorable

Source : Nos propres calculs à partir des données des tableaux précédents.

L'analyse des résultats présentés dans ce tableau montre qu'en 2013, la Province du Maniema n'a pas maximisé ses recettes, car le taux global de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions est largement inférieur à 50%, soit 24,04%. Par rapport aux montants prévus par chacune des différentes rubriques, il ressort qu'en termes des recettes, la rubrique budget annexe a atteint 31,71% de réalisation, suivis de subvention, évaluée à 29,07% de réalisation. Généralement, il s'observe une contreperformance dans l'exécution du budget des recettes en 2013, soit 72,96% de non réalisation des recettes annuelles.

III.2.3. Exécution du budget des recettes en 2014

L'analyse de l'exécution du budget des recettes (en CDF), exercice 2014 est résumée dans le tableau n°5 ci-dessous.

Tableau n°5 : Synthèse de l'exécution budget des recettes en 2014

Eléments Rubriques	Prévisions	Réalizations	Ecart		Interprétation
			Montant	%	
Budget général	100.785.109.286,9	14.897.586.932,4	-85.887.522.349	-85,22	Défavorable
Budget annexe	10.429.790.351	5.214.890.017,9	-5.214.900.334	-50	Défavorable
Subvention de l'Etat	366.400.359	98.142.750,00	-271.257.601	-54,63	Défavorable
Total	111.581.299.988,9	20.112.476.950,39	-89.543.469.052,3	-80,25	Défavorable

Source : Nos propres calculs à partir des données des tableaux précédents.

De l'analyse des résultats présentés dans ce tableau, nous constatons clairement que qu'en 2014, les recettes globalement réalisées en Province du Maniema étaient largement inférieures à leurs prévisions ; et ce, malgré l'équivalence observée entre les taux de réalisation et non réalisation à la rubrique budget annexe (50%).

Ainsi, les réalisations globales des recettes au courant de cette année traduisent une contreperformance de l'ordre de 72,96% ; car le taux global de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions pour cet exercice est de l'ordre de 27,04%.

Les réalisations totales de l'année sont largement inférieures aux prévisions, largement inférieures à 50% de leurs prévisions (soit 17,75%).

La situation générale de la période sous examen se résume dans ce point ci-dessous.

III.2.4. Synthèse de l'Exécution Budgétaire volet recettes de 2012 à 2014

L'exécution de budgets des recettes de la Province du Maniema de 2012 à 2014 est résumée dans le tableau ci-dessous qui, reprend les différents taux annuels de réalisations des recettes par rapport à leurs prévisions durant les trois ans retenus dans le cadre de la présente recherche.

Tableau N°6 : Synthèse de l'exécution des budget recettes de la Province du Maniema de 2012 à 2014 en CDF

Rubriques	2012	2013	2014	Total
Prévisions	76.174.606.654,4	69.529.428.258,07	111.581.299.988,9	257.285.334.901
Réalizations	12.355.076.311,50	18.798.940.381,1	20.112.476.950,39	51.266.499.642,9
Ecart absolu	-63.819.530.342,9	-50.730.487.876,9	-89.543.469.523	-
				206.018.841.259,1
% Ecart	-83,78%	-72,96%	-80,25%	-80,07%
Taux de réalisation	16,22%	27,04%	19,75%	19,93%
Variation du taux de réalisation	-	10,82%	-7,29%	3,53%

Source : Données du Gouvernorat de Province du Maniema en 2014.

L'analyse des résultats présentés dans ce tableau indique que durant cette période de trois ans, le taux global de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions en Province du Maniema était trop faible, car évalué à 19,93%. La contreperformance est alors de l'ordre de 80,07% ; représentant l'écart global pour toute la période.

Ces résultats nous ont permis de déterminer la tendance générale de l'évolution des taux de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions de 2012 à 2014, visualisée par la figure 1 à la page qui suit.

III.2.5. Evolution des taux des réalisations des recettes par rapport aux prévisions de 2012 à 2014

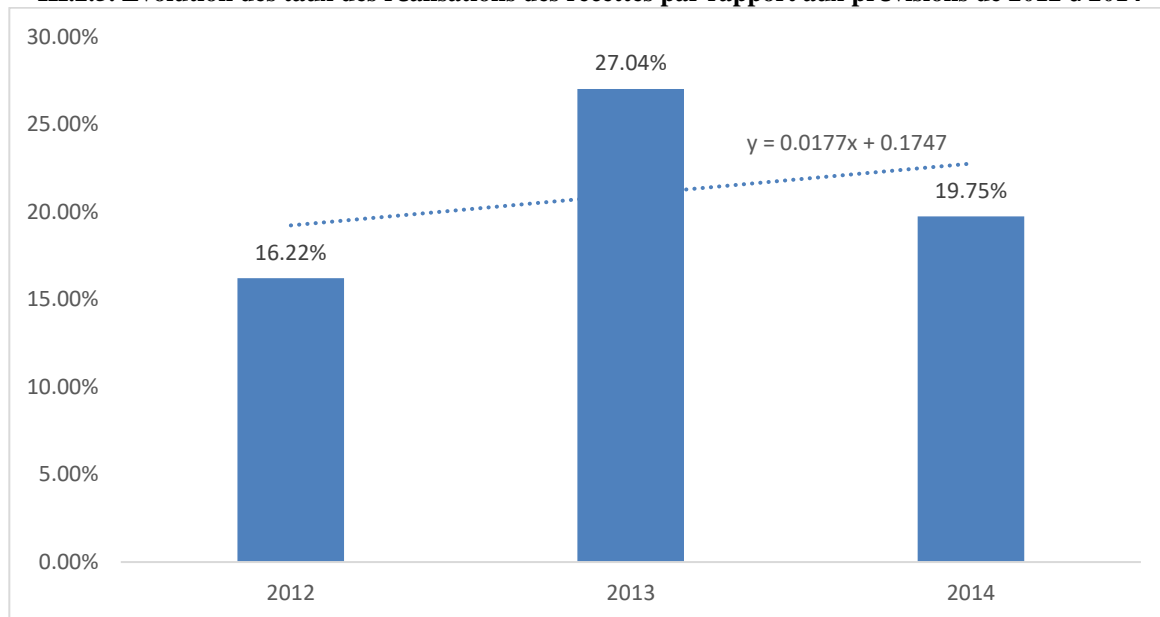


Figure 1. Tendence générale de l'évolution des taux de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions en Province du Maniema de 2012 à 2014.

Source : Nous-même à partir du traitement des résultats présentés au tableau n°6 sur Microsoft office Excel 2016.

Cette figure nous montre que les taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions durant les trois ans concernés par la présente recherche ont varié d'une année à l'autre ; et que le taux de réalisation le plus élevé est celui de 2013 (soit 27,04%). Il s'observe une faible tendance générale de l'évolution à la hausse, estimée à 0,0177 francs congolais par an.

CONCLUSION ET SUGGESTION

Au terme de notre recherche portant sur l'analyse de l'exécution du budget des recettes en Province du Maniema, les résultats présentent un tableau très sombre pour la période allant de 2012 à 2014.

En effet, malgré ses potentialités énormes en ressources naturelles et la création de la Direction Générale des Recettes, DGRMA en sigle, le Maniema ne parvient pas à atteindre le niveau de ses prévisions en recettes pour couvrir valablement ses dépenses.

Les résultats ci-dessous permettent de donner une vue d'ensemble sur la manière dont les budgets des recettes ont été exécutés durant la période sélectionnée pour cette recherche :

- En 2012, le taux de réalisation de 16,22% ; en 2013 ce taux est passé à 24,04% tandis qu'en 2014, il a été de 19,75% traduisant une contreperformance pour toute la période, avec 19,93 % de réalisation globale.
- Durant toute la période sous étude, tous les taux de réalisations des recettes par rapport à leurs prévisions sont largement inférieurs à 50%.
- En ce qui concerne la tendance générale de l'évolution des taux de réalisations des recettes par rapport à leurs prévisions respectives, nos résultats prouvent qu'elles ont évolué légèrement à la baisse, une baisse estimée 0,0177 francs congolais par an.

Les résultats ci-dessous confirment l'hypothèse soutenues selon laquelle, le taux de réalisation des recettes par rapport à leurs prévisions en Province du Maniema ont évolué à la hausse, mais inférieurs à 50%. Cette situation doit interpeller la conscience des dirigeants de cette Province afin de renforcer les mécanismes de mobilisations des recettes provinciales et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

BIBLIOGRAPHIE

- Blardone, G. (1976). *L'Entreprise dans le circuit économique*. Paris : Ed. Blood and Gay.
- Bakandaja, G. (2004). *Les finances publiques pour une meilleure gouvernance en R.D. Congo*. Paris : Larcier.
- Cohen, A. (1995). *Les Sciences Economiques et Sociales, Terminales*. Paris : E.S, Ed. Bordas.
- Didier, L. (1994). *Contrôle budgétaire*. Paris : Ed. Hémicycles.
- Lassegue, P. (2002). *Lexique de Comptabilité. 5^{ème} Ed*. Paris : Dalloz.
- Prévôt, A. (1976). *La Géographie du Monde Contemporain*. Paris : Ed. Belin.
- Ramanoelina, M. (1976). *Les premières relations des Sciences Economiques*. Paris : Ed. Présence Africaine.
- Constitution du 18 février 2006 (République Démocratique du Congo).